

Carcassonne le 12 mai 2021

La Présidente du Conseil départemental

à

POLE AMENAGEMENT DURABLE
Direction du Développement, de l'Environnement
et des Territoires

Service Aménagement
Suivi Administratif : BERTRAND Isabelle

Tél : 04.68.11.66.32
urbanisme@aude.fr

Monsieur le Maire
Mairie
Chemin des Pyrénées
11410 MOLLEVILLE

Objet : AVIS PPA – Arrêt du projet PLU de la commune de Molleville

Vos réf. : Votre mail du 08 avril 2021

Pièces jointes :

Monsieur le Maire,

Vous m'avez adressé le 08 avril dernier, pour avis, le dossier d'arrêt de projet de votre PLU, et je vous en remercie.

J'ai l'honneur de vous informer que l'examen des documents par les services du Département de l'Aude appelle les remarques suivantes notamment :

✓ **Au titre du Domaine Public Routier Départemental (Division Territoriale Lauragais) :**

PADD, orientations d'aménagement, zonage :

- Le zonage : R.A.S.
- Les Orientations d'Aménagements et de Programmation :
 - Il y a 2 zones aucunes à un impact au réseau départemental.
- Les projets d'aménagements sur RD : R.A.S.
- Les entrées de ville et les aménagements de traverse : R.A.S.

Le Règlement :

Les accès :

Pas d'observation à formuler.



Les reculs :

Le Département prend acte des reculs à savoir :

Zone UA : à l'alignement des voies publiques.

Zone UB : en agglomération 5 m de la limite de propriété et hors agglomération 15 ml de l'axe de la route.

Zone A : 5 m de l'alignement de la voie publique.

Zone N : 5 m de l'alignement de la voie publique.

Le stationnement :

Pas d'observation à formuler.

- Les mentions diverses : Sans objet

Les emplacements réservés. Sans objet.

- Les ER à supprimer (motifs) :

- Les ER à conserver (motifs) :

- Les ER à créer (motifs + plan cadastral) :

Les prescriptions particulières.

✓ **Au titre de l'Eau :**

Partie Eau Potable : pas d'observation particulière.

Partie Assainissement : Les données du PLU semblent indiquer que la station d'épuration n'est utilisée qu'à 50 % de sa capacité. Toutefois, il convient de garder à l'esprit que cet ouvrage est une fosse, datant de 1998. Ce type de traitement accepte très mal les surcharges organiques et/ou hydrauliques. Il conviendrait donc de réaliser quelques mesures avant de raccorder l'ensemble des habitations prévues, et de répartir si nécessaire sur une station plus adaptée.

Je vous sollicite également par la présente afin que vous me fassiez parvenir, sur support CD et papier, un exemplaire de votre PLU dès que votre document d'urbanisme sera opposable.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice

Catherine LUCIANI

